

LA VILLE D'EMBRUN PROPOSE



Pour une pratique en toute sécurité et en toute convivialité merci de lire le règlement ci-contre.
Encouragez les débutants ! Bon ride à tous !



RÈGLEMENT À LIRE AVANT DE S'ÉLANCER

L'arrêté municipal réglementant la zone est consultable auprès de la police municipale

- La pumptrack est destinée à la pratique sportive et de loisir pour les VTT, BMX, rollers, skateboards et dragsiennes.
- Ce terrain n'est pas une aire de jeux, la pratique sportive comporte des risques de chute et de collision.

- **Les enfants de moins de 10 ans doivent être surveillés par un adulte.**
- **Le port du casque est obligatoire. Le casque intégral est fortement conseillé.**
- Le port des protections individuelles est très vivement conseillé : genouillères, coudières, dorsale et chaussures fermées.
- Respectez les niveaux de difficulté et le nombre de pratiquants maximum indiqués sur le plan.
- Respectez les marquages au sol et le sens de circulation.
- La pluie, les feuilles, et le gel diminuent fortement l'adhérence, adaptez votre vitesse et vos freinages.
- Utilisez un matériel en bon état de fonctionnement.
- Vérifiez que la piste ne comporte pas de débris avant de vous élaner.
- Faites un premier tour de repérage à vitesse modérée.
- Adaptez votre pratique aux autres usagers, encouragez les débutants et partagez l'espace.

- La plateforme de départ n'est pas une aire d'attente. Les accompagnants doivent se tenir à 2 mètres de la piste.
- Ne pratiquez jamais seul.
- Ne coupez pas entre les parcours ni dans les talus.
- Les engins motorisés sont interdits.
- L'utilisation de nuit est interdite.



EN CAS D'ACCIDENT

- 1 SÉCURISEZ LA ZONE
- 2 PROTÉGEZ LA VICTIME
- 3 CONTACTEZ LES SECOURS

UN DYSFONCTIONNEMENT ? CONTACTEZ LA MAIRIE

04 92 94 66 11



SÉVÉRITÉS DISPONIBLES À LA RÉCEPTION DES SOUS-MAIRIES

La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

